

PROCES-VERBAL
Conseil d'école du mardi 8 novembre 2022
18h – salle de motricité de la maternelle

Membres présents, absents, excusés.

Enseignants : Mmes PERRIN-PARIS-FROMEYER-FARGEOT-BERTRAND-ALAMICHELLE-BLANCHARD et SCHMITT, M. MAGNIN-RAPEBACH et HENRY

Titulaires remplaçants : Mme JACQUEMIN, M.DIMEY et M. VERDIER

Membres du RASED : Mme GROSJEAN, Mme LEPAUL (excusée)

Mme l'Inspectrice (excusée).

Représentants des parents : Mme ANTONYAN- Mme BENYAHIA(excusée)-Mmes YILMAZ-NOUNOUH- MAILLARD et GUEYE, M. BALIHAUT et RAMASSAMY.

Représentants de la municipalité : Mme BAVARD adjointe au maire

DDEN : Mme FOUQUET

AESH : Mmes VADE et GOBERT

ATSEM : Mme HENRY

Mme SCHMITT, directrice, accueille les présents en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil. Un tour de table de présentation est effectué.

Secrétaire de séance : Mme FARGEOT accepte d'assurer la rédaction du procès-verbal.

1. Les élections des représentants des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le 7 octobre. Le taux de participation est de 45.41% en légère hausse (43.38% en 2021, 48.07% en 2020, 58% en 2019).

Le nombre de sièges à pouvoir était de 9. (Un par classe.)

Les parents élus sont : Mme ANTONYAN, Mme BEYAHIA, Mme ADOLPHE, Mme YILMAZ, M. BALIHAUT, M. RAMASSAMY, Mme MOUSSA, Mme NOUNOUH, Mme MAILLARD (suppléante : Mme GUEYE)

Pour rappel : le conseil est un organe de concertation doté de compétences décisionnelles. Sur proposition du directeur, le conseil d'école :

- **Vote** le règlement intérieur de l'école.
- **Donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : les projets, les sorties, le périscolaire.
- **Donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Les représentants des parents ont un rôle de relais des informations mais sont également tenus **à une obligation de réserve**.

2. Le règlement intérieur de l'école

Aucune modification n'est prévue. Il sera transmis avec la Charte de la Laïcité par mail à tous les parents, mis sur le blog et affiché à l'école. La directrice rappelle certains points du règlement :

Il ne sera apporté aucune friandise, bonbon ou chewing-gum, aucun jouet ou objet pouvant attirer la convoitise des autres enfants et aucun objet susceptible d'être dangereux.

Le grignotage étant vivement déconseillé, et le goûter de la récréation du matin néfaste à l'équilibre alimentaire de l'enfant, il est donc désormais interdit d'apporter quelque nourriture pour la récréation. Une tolérance pour les fruits ou légumes est accordée, attention à leur conditionnement pour le transport dans le cartable.

Un rappel sera fait en classe par chaque enseignant car de nombreux enfants amènent des chips, des gâteaux.

Après quelques échanges, le règlement intérieur de l'établissement est voté à l'unanimité.

3. Les effectifs, la répartition et le personnel de l'école

A ce jour, l'école compte 181 élèves, 11 enseignants en charge de classe, une enseignante en appui pédagogique à mi-temps et 3 remplaçants.

Enseignants	Classes	Nombre d'élèves
Mme PERRIN	TPS/PS	6/15
M. MAGNIN	PS/MS	7/17
M. RAPEBACH	GS	21
Mme PARIS	CP	22
Mme SCHMITT/Mme FROMEYER	CE1	21
Mme BERTRAND	CP/CE2	5/17
Mme FARGEOT/Mme FROMEYER	CE2/CM1	5/19
M. HENRY/Mme ALAMICHELLE	CM2	26
TOTAL		181

Mme BLANCHARD a la charge de la classe ULIS. Il y a 11 élèves. Leur nombre est intégré dans les effectifs des classes. 1 en CP, 1 en CE1, 3 en CM1, 6 en CM2.

Le RASED est composé de Mme GROSJEAN (psychologue scolaire) et Mme LEPAUL (maître E).

Mme ROGER Alexia enseignante nommée en septembre intervient les jeudis et vendredis en GS, CP et CE1. Ses interventions sont essentiellement basées sur la lecture.

Les ATSEM (dont 3 à mi-temps) complètent également l'équipe pédagogique :Mmes DIDELOT-HENRY-GAVOILLE et CHARLOT (agent faisant fonction).

Mmes ROUHILA- VADE (en classe ULIS)- GOBERT et MENIGOZ, les AESH, ont en charge des élèves en situation de handicap.

M. Léo MARCHANDOT effectue une mission d'emploi civique en élémentaire.

4. La sécurité et la santé

Le niveau Vigipirate "sécurité renforcée - risque attentat" s'applique toujours sur l'ensemble du territoire.

Mme SCHMITT présente les plans de mise en sécurité (PPMS) attentat-intrusion et risques majeurs de l'école.

Ces plans définissent les conduites à tenir selon les différents risques : soit évacuation ou confinement.

Au total, 4 exercices de sécurité sont prévus sur l'année : 2 du type incendie, 1 du type attentat-intrusion et 1 du type risques majeurs.

Un exercice d'écoute des 3 signaux d'alerte a été effectué le mardi 3 octobre.

Un rappel des consignes en cas d'incendie, de confinement et d'évacuation sera fait en classe.

Concernant le protocole sanitaire, nous sommes actuellement au niveau le plus bas. Il n'y a aucune restriction.

Néanmoins le respect des gestes barrières est maintenu :

- le lavage des mains avant d'entrer en classe, avant et après les récréations – après le passage aux toilettes – à l'arrivée à la maison ;
- l'aération des locaux ;
- la distanciation pour les élèves en élémentaire ;
- le nettoyage et la désinfection des locaux.

5. Les aides aux élèves en difficultés

Les séances d'APC ont débuté le 19 septembre. Elles ont lieu les lundis et les jeudis de 16h30 à 17h30.

Pour la période septembre/octobre, 29 élèves ont bénéficié de l'APC.

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) va débiter les prises en charge des élèves signalés par les enseignants.

Rappel : Les enseignants alertent les parents sur les délais des mises en place des aides extérieures telles que l'orthophonie ou le CMP. Il est vivement conseillé de ne pas tarder pour éviter une aggravation de la situation.

L'aide aux devoirs proposée par AAMI70 dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire a débuté le 12 septembre.

6. Le plan de continuité pédagogique

Un plan de continuité pédagogique pour assurer la poursuite des apprentissages des élèves en cas de fermeture ponctuelle et temporaire de classe selon la circulation du virus est toujours en cours. Chaque enseignant a défini son mode d'action : en donnant des photocopies, des livres aux élèves, soit en transmettant les exercices par mails ou par l'intermédiaire du blog ou par classe virtuelle.

Nous soulignons l'importance de communiquer à l'école une adresse mail valide afin de faciliter la mise en œuvre de cette continuité pédagogique.

7. Les évaluations nationales

Les élèves de CP et de CE1 ont passé les évaluations nationales en français et en mathématiques en septembre.

Elles permettent de pointer les difficultés des élèves pour que les enseignants répondent au mieux à leurs besoins.

Les résultats individuels ont été transmis aux parents.

Des évaluations de mi-parcours auront lieu en janvier pour les CP.

8. Les initiatives pédagogiques et culturelles

Madame SCHMITT fait le point sur les actions engagées et/ou à venir prochainement.

Education physique et sportive

Le cycle natation a débuté le 5 septembre pour les CE2/ CM1 et CM2 les lundis de 15h à 15h50.

L'équipe enseignante rappelle que les séances de piscine font partie intégrante des enseignements lorsqu'elles sont mises en place et donc obligatoires. La dispense des séances doit être justifiée par un certificat médical.

Les CP-CE2 débiteront leur cycle le 28 novembre.

Pour l'instant, faute de parents agréés les élèves de CP et CE1 n'iront pas à la piscine au mois de mai.

Une formation pour les parents a été proposée courant septembre. Aucun parent ne s'est porté volontaire pour obtenir un agrément. Une nouvelle formation sera mise en place en janvier. L'agrément consiste à une formation de 3 h à la piscine avec une conseillère pédagogique. Tout parent sachant nager peut y participer. Il est renouvelable pendant 5 ans. Nous ferons appel aux volontaires.

Toutes les classes ont pu faire les séances d'EPS à l'extérieur.

Les séances de sport à la Halle Beauregard débiteront le 18 novembre.

L'école met en place l'APQ30 (30 min d'activités physiques quotidiennes) sauf s'il y a une séance de sport en salle ou la piscine pour les élèves de l'élémentaire.

Citoyenneté

Les élèves de CM2 ont bénéficié de la formation Apprendre à Porter Secours effectuée par la Sécurité civile.

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, pour favoriser le lien intergénérationnel, nous ferons des animations en commun avec les locataires de la « Maison Ages et Vie » de Luxeuil. Une action par période est définie.

En raison du COVID, la première animation « Jeux de société » n'a pas pu avoir lieu. Il est prévu une rencontre avec les CP : lectures d'histoires de Noël en décembre.

La classe de CE2/CM1 ira voir un film proposé par l'UNICEF « Demain est à nous » le jeudi 24 novembre. Cette action est financée par la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et la Ville de Luxeuil les Bains.

L'école participera également au projet « 2 dessins pour nos aînés » initié par la municipalité.

Dans le cadre de la journée de la laïcité, cette année l'école s'engage dans une action commune la semaine de 5 au 9 décembre.

Culture et cinéma

Les classes de TPS/PS et PS/MS –GS –CP –CP/CE2- et CE2-CM1 participeront au projet « Ecole et cinéma ». Il y aura 2 projections pour les maternelles et 3 pour les élémentaires. Coût 2.50€ par élève payé par la coopérative.

La première aura lieu le 5 décembre « Tout le monde en haut » pour les plus grands. Le 16 janvier pour les maternelles « A table ».

La classe des PS/MS a fait une sortie à la bibliothèque municipale, une visite par période est prévue.

Nous remercions la municipalité pour la reconduction de la convention avec la bibliothèque qui permet à l'école d'emprunter des livres gratuitement.

Les CE1 iront voir un spectacle des JMF (Jeunesse musicale de France) le vendredi 25 novembre : «**REDER NOUHAI**» musique traditionnelle caucasienne. Coût 5€ par élève financé par la coopérative. Cette classe bénéficiera également d'un atelier percussions dans le cadre d'un projet JMF. Un professeur de l'école de musique animera ces ateliers entièrement financés par la municipalité.

Les élèves de maternelle ont assisté à un spectacle de la compagnie des 3 Chardons « Mirabelle » le 17 octobre sur le thème de la différence. (318€ pris en charge par la coopérative)

La classe de CM2 s'est engagée dans un projet de sensibilisation au réchauffement climatique avec l'Ecole de travaux publics de Besançon. Deux sorties ont eu lieu à Besançon. Une présentation d'un tableau fait en classe sur les infrastructures de demain a été faite à Micropolis. Cette action a été financée par les différents partenaires : l'Ecole de travaux publics et la DSDEN.

Le 9 décembre, les élèves de maternelle iront voir un film « Opération Père Noël ». La tournée du Père Noël aura lieu le 16 décembre.

L'équipe enseignante souligne la difficulté d'avoir des parents pour accompagner lors de ces sorties.

Si le taux d'encadrement n'est pas suffisant, les sorties seront annulées.

Langues

Il n'y aura pas de cours d'allemand cette année au sein de l'école.

L'intervenante d'allemand du projet Elysée a démissionné : elle prenait en charge les MS-GS et CP.

Pour les CE1, CE2, CM1 et CM2 le recrutement d'un professeur n'a pas pu se faire.

A ce jour, la reprise des cours de langue turque et arabe n'est pas fixée.

Sciences

Les élèves de CE1 auront 3 séances sur le cycle de la matière mis en place par la Maison de la Nature des Vosges Saônoises et le Sytevom. Ces actions sont gratuites.

La classe de CM2 est inscrite à la prochaine manifestation organisée par la collectivité autour de la nutrition et de l'écologie qui se déroulera mardi 22 novembre au Labiénus.

9. La Coopérative

La cotisation demandée sert à financer les sorties, les spectacles, le renouvellement des livres de la BCD, du matériel et des ingrédients de cuisine, du matériel de sport et celui lié au numérique. Une subvention spéciale de la mairie est accordée pour les sorties pédagogiques sur la journée.

La vente de photos, de calendriers servira à alimenter également la coopérative. Cette année, l'offre est différente puisque nous avons fait appel à un photographe de Fougerolles, le magasin de Luxeuil ayant fermé pour cause de retraite.

Mme SCHMITT précise que la coopérative de l'école est sous la tutelle d'un organisme l'OCCE qui vérifie les comptes et qui sert d'assurance à l'école. Le coût de l'affiliation à cet organisme est de 469.48€.

Une nouvelle commission de vérification des comptes est mise en place pour l'exercice 2022-2023.

2 parents d'élève : M. BALIHAUT et Mme GUEYE

1 enseignante : Mme SCHMITT

Mme PARIS est la mandatrice

La réunion de cette commission est fixée au lundi 12 décembre à 16h45.

10. Travaux et questions diverses

Nous remercions la municipalité pour la réalisation des différents travaux réalisés l'année précédente ainsi que les services techniques pour leurs interventions.

Les carrés jardins pour la maternelle, la pose d'un grillage au-dessus du portail d'entrée du jardin en élémentaire ont été mis en place. Le marquage au sol en élémentaire et la peinture de la classe de Mme PARIS ont été effectués ainsi que d'autres menus travaux. La réfection du toit plat de la maternelle sera faite, des devis sont demandés.

L'équipe renouvelle sa demande :

- la possibilité d'avoir un banc dans le jardin ;
- la peinture des soubassements extérieurs en élémentaire, et des retouches au-dessus des porte-manteaux en maternelle ;
- la problématique des fuites d'eau récurrentes est soulevée : après chaque orage ou fortes pluies il y a de l'eau en BCD et en salle informatique;
- la possibilité de replanter des arbres dans les cours.

Réponses apportées par Mme BAVARD : le nettoyage des chéneaux et gouttières a été fait, mais cela n'a pas résolu le problème des inondations. La priorité est donnée au toit de la maternelle car il y a de nombreuses infiltrations d'eau.

Mme FOUQUET évoque la possibilité de s'inscrire au projet « Ecoles fleuries ». Une récompense financière est accordée aux écoles participantes, ce qui permettrait l'achat de bulbes pour les carrés jardins.

M. MAGNIN remercie au nom des enseignants la municipalité pour l'effort qui a été fait cette année avec l'ajout d'un agent supplémentaire faisant fonction d'ATSEM à mi-temps. Il évoque néanmoins la problématique du temps de formation des ATSEM sur le temps scolaire. Cela désorganise la journée pour l'ensemble de l'équipe et complexifie le travail.

Mme BAVARD précise que ce n'est pas la mairie qui décide de ces convocations. Il n'y a pas de personnel à disposition qui pourrait remplacer les ATSEM en formation.

Des efforts sont faits en cas d'absences de 2 jours ou en cas de maladie.

Les parents élus proposent de faire un groupe What's app pour faciliter les échanges et informations et monter des projets. Dans la mesure de leurs possibilités, ils se porteront volontaires pour accompagner lors des sorties. Les sorties prévues seront mises sur le blog afin de permettre aux parents de mieux s'organiser pour accompagner.

Mme SCHMITT souligne le fait que la diffusion des informations se fera de plus en plus par l'intermédiaire du blog de l'école pour diminuer le nombre de photocopies. C'est une habitude qu'il faudra prendre, le blog est accessible très facilement sur tout support ayant une connexion internet.

Les prochains conseils auront lieu en mars et en juin.

Le PV sera transmis par mail avec le règlement intérieur et la charte de la laïcité, mis sur le Blog et affiché au panneau d'affichage.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme SCHMITT remercie l'assemblée et clôt la réunion.

Mme FARGEOT (Secrétaire de séance)

Mme SCHMITT (Directrice et enseignante)